



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 12186

Texte de la question

Mme Béatrice Pavy attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité d'aider et d'inciter à l'installation de jeunes médecins. En effet, au regard des perspectives à court et moyen termes de démographie médicale, les préoccupations manifestées par les acteurs du système de soins et de santé français se font croissantes. Dans un département comme la Sarthe, la réduction des effectifs menace la qualité même des soins apportés : faute de disponibilité, de proximité et de rapidité. Or, pour les jeunes médecins, une contrainte reste insurmontable celle de l'investissement financier de départ. Alors qu'en milieu rural l'organisation de cabinets médicaux constitue un des meilleurs moyens de pallier toute sorte de difficultés d'organisation, le nouveau médecin se verra forcé d'assumer, outre ses propres frais d'installation, le rachat des parts de société civile immobilière de son prédécesseur. La charge devient alors trop lourde et les candidats manquent cruellement ; ils sont pourtant les seuls susceptibles d'assurer une médecine de proximité véritablement au service de leurs patients. Elle lui demande donc comment permettre aux jeunes médecins désireux d'exercer avec courage leur profession dans des circonstances déjà exigeantes de ne pas en être empêchés par des investissements de départ trop conséquents et impossibles à assumer seuls.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Pavy](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12186

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1183